Des moyens et des praticiens en nombre suffisant pour des pratiques de qualité !

Antoine Besse

Notre mouvement revendicatif auquel vous avez participé massivement lors des journées des 4 et 16 octobre derniers a atteint son premier objectif. Il a mobilisé l'ensemble des psychiatres libéraux, les médias ayant enfin saisi l'importance des enjeux pour maintenir le haut niveau de qualité de nos pratiques et la liberté d'accès aux soins psychiatriques ambulatoires privés.

La seconde étape est maintenant en cours avec la négociation conventionnelle, que nous menons avec notre centrale syndicale (interspécialité), l'U.ME.SPE. Elle s'effectue entre les organismes de Sécurité sociale, les syndicats médicaux et l'État. Au préalable, le Parlement a voté le P.L.F.S.S. (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) et l'ONDAM (objectif national de dépense de l'assurance maladie). Avec un taux de 5,60 % pour la médecine de ville, la CNAM-TS a cette fois la possibilité d'accorder aux spécialistes l'augmentation réclamée par notre mouvement. Ainsi, ce vaste et ample mouvement de solidarité entre tous, où nos patients restent au cœur de nos préoccupations, permettra-t-il à nos partenaires, la Sécurité sociale et l'État de satisfaire nos revendications ?

C'est dans cette perspective que nous avons temporairement suspendu notre mouvement revendicatif le temps de la négociation conventionnelle afin de ne pas troubler son déroulement.

En effet, actuellement, l'espoir de voir nos honoraires augmentés dans le cadre du système conventionnel est tangible. L'État par le vote du P.L.F.S.S. le plus généreux depuis longtemps a ouvert aux caisses de Sécurité sociale la possibilité de nous accorder enfin l'augmentation attendue depuis plus de 8 ans.

Le temps de la maîtrise comptable des dépenses de santé a-t-il vécu pour autant ? Le Ministre de la Santé dispose enfin d'un ministère avec de vrais pouvoirs sur la Sécurité sociale. Il parle de rationaliser les dépenses plutôt que de les rationner. C'est un choix de société qui implique pour les responsables politiques la reconnaissance du coût de la santé et la difficulté de redresser la barre devant l'asphyxie financière de tout le système de santé de ville, hospitalier, et le médico-social sinistré.

Il est donc important actuellement de **rester mobilisés** comme nous vous l'avons régulièrement fait savoir par nos courriers. Le SNPP a besoin pour cela de votre forte adhésion pour être un syndicat puissant et actif.

Notre discipline, la psychiatrie, apparaît comme exemplaire d'humanité au sein de la médecine. Au niveau de la CSMF et sa branche spécialiste l'U.ME.SPE., nous avons convaincu de l'unicité de l'acte psychiatrique à un niveau 3 de la nouvelle nomenclature des actes médicaux.

Au niveau du CASP, c'est avec tous les autres syndicats des différentes branches de la psychiatrie que nous défendons notamment l'exigence d'agrément des avenants 11, 12 et 13 des psychiatres salariés qui travaillent dans le secteur médico-social.

Enfin notre implication actuellement reste solidaire de l'ensemble de la discipline en organisant avec tous les syndicats de psychiatres et des professions associées ainsi que la Fédération Française de Psychiatrie, **les États Généraux de la Psychiatrie** à Montpellier les 4, 5 et 6 juin 2003 pour alerter les responsables du pays sur l'ampleur de la crise de la psychiatrie.

Antoine BESSE